



Charte du bénévolat - Année 2018/2019

Madame, Monsieur,

CERISE est une association ouverte sur le quartier des Halles dont le projet associatif entend « favoriser l'intégration, l'accès à la culture et l'implication citoyenne sous toutes ses formes, grâce à un accompagnement à visée émancipatrice ».

L'association est dotée d'un Conseil d'Administration de 13 membres bénévoles et peut compter tous les ans sur une centaine de bénévoles pour l'aider à remplir les missions qu'elle s'est fixées.

Les salariés de CERISE et son Conseil d'Administration sont heureux de vous compter parmi l'équipe des bénévoles. Vous vous engagez pour la durée d'une année scolaire à nos côtés.

En vous accueillant, nous nous engageons à :

- Vous proposer une mission répondant au besoin de CERISE en tenant compte de vos souhaits et de vos compétences ;
- Vous informer clairement sur les missions de CERISE, ses projets, son organisation ;
- Vous proposer des temps conviviaux tout au long de l'année (pot, concert, exposition) ;
- Assurer votre couverture au titre de la responsabilité civile pendant votre activité dans le centre.

Dans le cadre de l'activité à laquelle vous participez, l'équipe s'engage également à :

- Vous accompagner ;
- Vous faire participer à l'évolution de l'activité ;
- Vous proposer les formations nécessaires pour accroître vos compétences ;
- Faire des points réguliers sur la manière dont se déroule l'activité.

Devenir bénévole à CERISE, c'est vous engager à :

- Soutenir le projet global de l'association CERISE et adhérer par le biais d'une cotisation annuelle ;
- Participer en fonction de vos disponibilités à la vie de l'association ;
- N'attendre de votre engagement bénévole ni rémunération, ni avantage en nature.

Dans le cadre de l'activité qui vous est confiée, vous vous engagez à :

- Accueillir toute personne dans sa différence et sans distinction d'origine ou de religion et avoir une attitude bienveillante ;
- Remplir le poste qui vous est confié avec régularité et responsabilité ;
- Contribuer avec le salarié qui coordonne l'activité à laquelle vous participez et lui faire remonter toute information permettant d'améliorer le fonctionnement de l'activité ;
- Travailler en bonne intelligence avec les autres bénévoles qui s'engagent dans l'association ;
- Participer aux formations qui vous seront proposées dans le cadre de votre activité ;
- Accepter de vous remettre en cause et de vous adapter à l'évolution de l'activité et des objectifs de CERISE ;
- Pour certaines activités, exprimer clairement vos compétences et accepter si nécessaire une période d'essai (cours de français, permanence d'écrivain public notamment) ;
- Fournir le volet n°3 de l'extrait de casier judiciaire dans le cadre de l'activité d'accompagnement scolaire avec un élève mineur.

Nous vous remercions pour l'engagement que vous prenez à nos côtés auprès des usagers de CERISE.

Delphine Roux-Braz
La directrice

Marie-Bernard Delom
La présidente